

## CHARTE INFORMATIQUE RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS

### Utilisation du réseau et de l'internet

- Ne pas masquer sa véritable identité.
- Ne pas communiquer à autrui ses codes d'utilisateur.
- Ne pas s'approprier les codes d'accès d'un autre utilisateur.
- Ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas.
- Ne pas accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
- Manquer de respect à un autre utilisateur (messages – textes –images)
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau
- Ne pas enregistrer de fichiers inutiles dans son dossier personnel
- Mener **exclusivement** des activités pédagogiques d'apprentissage et de documentation.
- Le libre accès aux salles n'est pas autorisé aux élèves. Ils doivent être accompagnés par un adulte.
- L'élève doit signaler toute anomalie constatée au professeur.
- Un utilisateur ne doit jamais quitter son poste sans se déconnecter (il est responsable directement de l'utilisation de son poste en son absence).
- Le piratage de musique ou de films est strictement interdit (respect du droit de propriété)
- Les services de dialogue en direct (chat), les jeux en réseau, les blogs ne sont pas autorisés.

### Il est rappelé aux élèves :

- Que les élèves contrevenant aux règles de fonctionnement seront sanctionnés :
- Interdiction temporaire ou définitive d'accès à internet
  - Sanctions prévues par le règlement intérieur

*Le présent document n'est qu'un rappel des principales dispositions prévues par la Charte informatique votée par le conseil d'administration du collège et signée par l'élève et sa famille.*

*Ce document doit être collé dans le carnet de correspondance*